

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE



SAINT-GOUËNO

27, 28, 29 MAI 2022

VENDREDI

Montée
historique

SAMEDI

Essais
chronométrés

DIMANCHE

Montées
de courses

37e Course de côte 10e Course de côte VHC

Design par Hannah Ford, hannahwford.com



coursedecote-saintgoueno.fr



Sport



Production



VHC



Masters

3.2KM

Pure adrénaline



**FESTIVAL
DÉJANTÉ**

CONCERTS

26, 27 & 28 Mai 2022

facebook.com/FestivalDejante

COURSE DE COTE NATIONALE (NPEA) CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2022

SAINT-GOUENO – Côtes d'Armor (22)

27, 28 et 29 Mai 2022

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côte

SOMMAIRE

Article 1P – Organisation de la course

Article 2P – Assurances

Article 3P – Concurrents et Pilotes

Article 4P – Voitures et Equipements

Article 5P – Publicités

Article 6P – Sites et Infrastructures

Article 7P – Déroulement de l'épreuve

Articles 8P – Pénalités

Articles 9P – Classements

Articles 10P – Prix

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne organise les 27, 28 et 29 Mai 2022 avec le concours du CLAP Gouënovais / Ecurie du Mené, sous le patronage de la Commune Nouvelle du Mené, du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne une épreuve automobile nationale dénommée :

37^{ème} Course de Côte Nationale de Saint Gouëno

Cette épreuve compte pour 2022 :

- Champion de France de la Montagne "Voitures de Production" (Série B),
- Champion de France de la Montagne "Voitures de Sport" (Série A),
- Championne de France de la Montagne "Voitures de Sport" (série A),
- Championne de France de la Montagne "Voitures de Production" (série B),
- Un trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP,
- Un trophée Championnat de France Groupe A/FA,
- Un trophée Championnat de France Groupe GT de série,
- Un trophée Championnat de France Groupe GTTS, -
- Un trophée Championnat de France Groupe CN,
- Un trophée Championnat de France Groupe E2SC
- Un trophée Championnat de France Groupe D/E,
- Un trophée Championnat de France Groupe F2000,
- Un trophée Championnat de France Groupe FC,
- Un Trophée "Lionel REGAL" pour le meilleur Jeune (- de 25 ans) "Voitures de Sport" (série A),
- Un Trophée Jeune Espoir de la Montagne pour le meilleur Jeune (- de 25 ans) "Voitures de production" (série B)
- Coupe de France de la Montagne Coef 1
- Le Championnat de la Ligue Bretagne - Pays de la Loire
- Le Championnat de l'Amicale des conducteurs de courses de côte de l'A.S et de l'A.C.O.



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne – Pays de Loire sous le numéro 17 en date du 20/03/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 267 en date du 04/04/2022.

Organisateur technique : Ecurie du Mené – Mairie 22330 Saint Gouëno

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEROY Jean-Christophe	Licence n°5492-0701
Commissaires Sportifs	M. DAMS Christian	Licence n°2498-1201
	M. PECHON Jean-Jacques	Licence n°2527-1201
Directeur de Course	M. ORTIZ Christophe	Licence n°49986-1205
Directeurs de Course Adjoints	M. HECTOR Jean-Claude	Licence n°1805-0321
	M. MINEUR Jean-Louis	Licence n°29169-1209
	M. GIANOLIO Gabriel	Licence n°7760-1202
	M. HABELIN Kevin	Licence n°193149-1202
Commissaire Technique responsable	M. PEGOLOTTI Serge	Licence n°6047-1603
Commissaires Techniques adjoints	M. MEVEL André	Licence n°186089-1201
	M. WATTU Gwenaël	Licence n°47803-1210
	M. GOURDON Luc	Licence n°163936-1202
	M. GUILLEUX Patrick	Licence n°55340-1314
	M. CHAMPROBERT Sylvain	Licence n°18483-1303
	M. BARBAUD Yohan	Licence n°149794-1201
Médecin responsable	M. AUBERT François	Licence n°
Chargé de presse	M. HENRY Olivier	Licence n°158245-1201
Chargé de la mise en place des moyens	M. AIGNEL Gilles	Licence n°158241-1201
	M. COUSIN Guillaume	Licence n°206258-1210
Chargés des relations avec les concurrents	Mme MARTINEAU Marine	Licence n°210441-1210
	Mme LE TURDU Maryvonne	Licence n°188197-1117
	M. VOGEL Bernard	Licence n°25203-0306



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

Chargé des Commissaires de route Chronométrateurs	M. HARDOU Jean-Jacques M. RUELLO Didier M. DURAND Jean-Paul Mme BEFFY Corinne M. FOURNET Hervé Mme SERVOIN Corinne	Licence n°213720-1205 Licence n°206257-1205 Licence n°27683-0503 Licence n°27682-0503 Licence n°204746-0521 Licence n°1201-48875
Observateur FFSA Vérifications Administratives Responsables Parc Pilotes et Pré-Grille Informatique/Classement	M. BIAGIONI Norbert Melle AIGNEL Myriam M. COLLEU Patrick Patrick Soft (Arnaud)	Licence n°25075-0721 Licence n°23836-1206 Licence n°71052-1206

1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le **Lundi 16 Mai 2022 à MINUIT**
Publication de la liste des engagés le Lundi 23 Mai 2022

Vérifications administratives

- le Vendredi 27 Mai 2022 de 15h00 à 17h45 au Parc Pilotes
- le Samedi 28 Mai 2022 de 7h30 à 8h00 au Parc Pilotes

Vérifications techniques

- le Vendredi 27 Mai 2022 de 15h15 à 18h00 au Parc Pilotes
- le Samedi 28 Mai 2022 de 7h45 à 8h15 au Parc Pilotes

Briefing commissaires : Samedi 28 Mai 2022 à 7h30 à la Mairie de Saint Goueno.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 28 Mai 2022 à 8h30 au Parc Pilotes.

Essais chronométrés le Samedi 28 Mai 2022 à partir de 9h00 : 3 montées CFM en alternance avec 3 montées Hillclimb Master.

1^{ère} montée de course le Samedi 28 Mai 2022, à partir de 16h40 pour le CFM.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Samedi 28 Mai 2022 à 16h00 au Parc Pilotes pour le CFM.

Course le Dimanche 29 Mai 2022

- 3 montées de course à partir de 8h45 pour le CFM en alternance avec le Hillclimb Master

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : à l'issue de la 4^{ème} montée, sur le parc pilotes au niveau de chaque structure pour les voitures ouvertes et fermées compte tenu de la configuration des lieux. Les voitures resteront en parc fermé jusqu'à la fin de l'épreuve.

Remise des prix le Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 17h00 au Parc Pilotes.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 le Vendredi 27 Mai 2022 à 18h30 dans le bungalow prévu à cet effet.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives

- le Vendredi 27 Mai 2022 de 15h00 à 17h45 au Parc Pilotes
- le Samedi 28 Mai 2022 de 7h30 à 8h00 au Parc Pilotes

Vérifications techniques

- le Vendredi 27 Mai 2022 de 15h15 à 18h00 au Parc Pilotes
- le Samedi 28 Mai 2022 de 7h45 à 8h15 au Parc Pilotes

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Atelier Municipal de Saint Gouëno (centre bourg) - Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 28 Mai 2022 à 8h15.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pesées libres des véhicules : le Samedi 28 Mai 2022 de 9h00 à 10h00 à l'emplacement prévu à cet effet.

1.5p. Dispositions particulières :

Hillclimb Masters

Une épreuve est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leur configuration de course britannique ou irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes britanniques ou irlandais en possession d'une licence et équipé de Hans pour les voitures construites après 1977.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Saint-Gouëno hors classement du Championnat de France de la Montagne 2022. Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

Le planning du Master prévoit :

- Samedi 28 Mai 2022
 - o 3 montées d'essais chrono en alternance avec le CFM
- Dimanche 29 Mai 2022
 - o 3 montées de course en alternance avec le CFM

Remboursement des droits d'engagements

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu, l'organisateur remboursera, avec une déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

CLAP Gouënois / Ecurie du Mené
Mairie de Saint-Gouëno
22330 Saint-Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 Fax : 02 96 51 31 95
ecurie.mene@gmail.com

Avant le **Lundi 16 Mai 2022 à MINUIT**

Les frais de participation sont fixés à 570 €, ils sont réduits à 285 € avec la publicité optionnelle de l'organisateur, pour l'ensemble du week end, droits réduits à 235 € pour les engagés CFM Challenge. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre du CLAP GOUËNOIS.

Contacts : Olivier HENRY – Port : 06 86 41 10 30
Guillaume COUSIN – Port : 06 72 36 08 80
mail : ecurie.mene@gmail.com

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint-Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 190.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.
Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi
La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.
Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.
Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Publicité obligatoire (non rachetable) : Groupe Rose et Leclerc Lamballe.
Publicité optionnelle : néant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :

La Course de Côte de Saint Gouëno suivra le parcours sur la portion de route allant :
du lieu-dit « Les Hautières » au « Haut de l'Hiver » sur la D14 dite « la route du Breton ».
La course se déroulera en 4 montées obligatoires. Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.
Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : au lieu-dit « Les Hautières »
Arrivée : au lieu-dit « Haut de l'Hiver »
Pente moyenne : 4,5%
Longueur de parcours : 3200m
Modalité de retour au départ : en convoi par circuit de repli
Parc Concurrent : au lieu-dit « Le Bocage » sur le circuit de repli

6.2p. Route de Course :

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du parc Pilotes.

6.3p. File de départ :

File de départ : avant « Les Hautières » (en ligne)
Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

6.5p. Parc Concurrents :

Le Parc Concurrent sera situé au lieu-dit « Le Bocage »

Le Parc Concurrent sera accessible le Jeudi 26 Mai 2022 à partir de 17h00

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées au camping de Saint Gouëno ou dans le Parc Concurrent.

Dans le Parc Concurrent, il est demandé à chaque concurrent :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans le parc est de 200 euros.

L'organisateur met à la disposition des concurrents :

- Un point d'eau potable
- Des toilettes sèches
- Une cuve de vidange des eaux usées (camping-car, camion, ...)
- Une alimentation électrique

L'alimentation électrique est limitée à la fourniture de courant monophasé 10 ampères maximum par concurrent. L'organisateur se réserve le droit de suspendre la fourniture d'alimentation électrique si ces conditions ne sont pas respectées. Chaque concurrent devra se mettre en relation avec le responsable "électricité" avant de se connecter sur l'une des armoires électriques mise à leur disposition sur le parc pilotes.

6.6p. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parc pilotes au niveau de chaque structure pour les voitures ouvertes et fermées compte tenu de la configuration des lieux.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au Parc Concurrent
- pendant les essais et la course au Parc Concurrent
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au secrétariat du Parc Concurrent, au lieu-dit « Le Bocage ».

Téléphone permanence : communiqué ultérieurement.

Centre de secours le plus proche : Plessala - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Essais :

Epreuve Championnat de France : Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés et servira à l'établissement des séries A et B.

7.2p. Conférences aux pilotes (briefing) :

Un Briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

7.3p. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4p. Echauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.
L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans le parc concurrent, et interdite entre le parc concurrent et la ligne de départ.

Article 7: 5p. Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour le Championnat de France de la Montagne.

Pour les essais chronométrés, le classement s'effectuera sur la meilleure montée et permettra d'établir :

- 1 classement général pour les voitures de sport (série A)
- 1 classement général pour les voitures de production (série B)
- 1 classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement général pour les éventuels autres groupes

Pour la course, le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées de course des 4 montées obligatoires et permettra d'établir :

- 1 classement général pour les voitures de sport (série A)
- 1 classement général pour les voitures de production (série B)
- 1 classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. Trophées :

10.2p. Prix :

	Général série A	Général série B	Groupe	Classe
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2	400 €	400 €	260 €	130 €
3	300 €	300 €	130 €	
4	200 €	200 €		
5	100 €	100 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		
1 ^{ère} Dame	280 €	280 €		

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué

10.3p. Coupes :

Il sera attribué une coupe :

- aux trois premiers du classement général série A
- aux trois premiers du classement général série B
- aux trois premiers de groupe
- à la première féminine
- au premier jeune



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

10.4p. Podium :

Un podium pour les 3 premiers du classement général série A et série B sera organisé à l'issue de la dernière montée au Parc Pilotes.

10.5p. Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix le Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 17h00 au Parc Pilotes, dans la continuité du podium.

10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

COURSE DE COTE VHC (NPEA)

SAINT-GOUENO – Côtes d'Armor (22)

27, 28 et 29 Mai 2022



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne organise les 27, 28 et 29 Mai 2022 avec le concours du CLAP Gouënovais / Ecurie du Mené, sous le patronage de la Commune Nouvelle du Mené, du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne une épreuve automobile nationale dénommée :

10^{ème} Course de Côte VHC de Saint Gouëno

Cette épreuve compte pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC et pour le Challenge Indice de Performance.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bretagne – Pays de Loire sous le numéro 17 en date du 20/03/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 267 en date du 04/04/2022.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Comité d'organisation : voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno comptant pour le Championnat de France de la Montagne 2022

1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEROY Jean-Christophe	Licence n°5492-0701
Commissaires Sportifs	M. DAMS Christian	Licence n°2498-1201
	M. PECHON Jean-Jacques	Licence n°2527-1201
Directeur de Course VHC	M. HECTOR Jean-Claude	Licence n°1805-0321
Commissaire Technique responsable VHC	M. OLIVIER André	Licence n°1119-1609
Chargés des relations avec les concurrents	Mme MARTINEAU Marine	Licence n°210441-1210
	Mme LE TURDU Maryvonne	Licence n°188197-1117
	M. VOGEL Bernard	Licence n°25203-0306
	M. HARDOU Jean-Jacques	Licence n°213720-1205

1.2p. Horaires :

voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 60. Sont admises à participer :

- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production" (Voitures fermées - Série B)
 - GROUPES : 1-2-3-4-5 – A – N – B atmosphérique (périodes J1 et J2)
- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport" (Voitures ouvertes -Série A)
 - GROUPES : 6/7 ,8/9, C, D, E
- Hors Championnat de France de la Montagne VHC
 - Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTION

voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno

Les frais de participation sont fixés à 430 €, ils sont réduits à 215 € avec la publicité optionnelle de l'organisateur, pour l'ensemble du week end, droits réduits à 180 € pour les engagés CFM Challenge. Clôture des engagements le **Lundi 16 Mai 2022 à MINUIT** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH PTN de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1p. Dispositions générales

Conforme au règlement standard Courses de Côte

11.2p. Dispositions particulières

11.2.1p. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.2p. Essais



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3p. Carburants – Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4p. Numéros de course

Conforme au règlement standard Courses de Côte.
Les pilotes inscrits au CFM VHC se verront attribuer un numéro à l'année.

11.2.5p. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.6p. Conférence aux pilotes (briefing)

voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno

11.2.7p. Pénalités

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.8p. Classements

Pour les essais chronométrés

Les numéros 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.
Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se disputera sur trois manches et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un Commissaire Technique.

Il ne sera pas établi de classement général.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement par classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- un classement série A et série B séparées,
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

A l'issue de la dernière montée, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Ceux-ci devront être sur la bâche et non chargés dans les remorques ou camions.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Remise des prix le Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 17h00 au Parc Pilotes



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno
Tel : 02 96 34 43 44 - ecurie.mene@gmail.com